

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2006

50x06

BUDGET PRIMITIF 2006

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que, suivant délibération n° 195 du 17.12.1996, il a été décidé de voter le budget de la commune par NATURE

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2006 tel qu'il a été arrêté par les différentes commissions municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) D'ADOPTER chacun des chapitres du Budget Primitif qui s'élève aux chiffres ci-après :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	21 209 549 €	21 209 549 €
Section d'investissement	4 814 320 €	4 938 320 €
	<hr/>	<hr/>
	26 023 869 €	26 147 869 €

La Section d'investissement présente un « suréquilibre », entraîné par la constitution d'une provision de 124 000,00 € en 2006 pour pallier, en cas de non recouvrement, à la reconstitution des recettes déjà inscrites budgétairement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- VOTE le budget par chapitre tel qu'il est arrêté en mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre) à 26 023 869 € en dépenses et 26 147 869 € en recettes.
- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6 Mmes HUET – FIGUIERE – MM BARONI – GALLAND – MAIGNAN -
JOUBEAUX

AINSI FAIT ET DELIBERE